CORRESPONDANCE

Saint-Claude.

Melle Laure Romé est revenue de N. D. de Lourdes où elle était allée en visite chez son beau-frère M. Alex. Jamault.

MM. Guillaume Trémorin et V. Darel sont allés à N. D. de Lourdes la semaine dernière, les uns disent qu'ils étaient en tournée politique, d'autres pour prendre des abonnements à un journal, le reste pour voir les filles. Pourquoi pas les trois ensemble? Rien d'impossible n'est-ce pas?

On dit qu'il y a à N. D. de Lourdes certains documents inédits qui, s'ils étaient rendus publics, ne tourneraient pas à l'avantage des conservateurs.

M. John Kaven est revenu de l'hôtel du gouvernement de Winnipeg où il était allé passer la semaine dernière.

Malgré le froid on a repris les battages; on espère finir d'ici 15 jours.

M. Jobin a acheté un char de blé; prix, 50 cents.

Samedi, 14 janvier, M. Cibileau étant en train de décharger du bois de corde, tomba malheureusement le sein gauche sur l'un des piquets de son traineau. Plusieurs personnes témoins de l'accident se portèrent à son secours. Après un moment de repos il put regagner son domicile; on craint des lésions internes.

Correspondance Legale.

Plusieurs abonnés ayant exprimé le désir d'avoir un modèle de procuration suivant la loi française, pour recueillir leur part d'héritage, nous publions le modèle suivant :

Par devant M. (notaire, avoué, etc.) a comparu.

Monsieur ...... (noms, prénoms, qualités) ...... domicilié à ..... habile à se dire et porter héritier pour (tout ou partie) de Monsieur (nom du testateur) de son vivant ...... (qualités et domiciles du défunt et date de sa mort).

Lequel a par ces présentes, constitué pour son mandataire Monsieur ......

Auquel il donne pouvoir de, pour lui et en son nom :

Recueillir la succession de Monsieur ......

En conséquence, faire procéder à tous inventaires, et récolements, ou y assister, et dans le cours de ces opérations, faire tous dires, déclarations, requisitions, protestations, réserves, introduire tous référés, demander toutes autorisations pour agir sans attribution de qualité.

Prendre connaissances des forces et charges de la dite succession, l'accepter purement et simplement ou sous bénéfice d'inventaire, même y renoncer, faire à cet effet toutes déclarations et affirmations nécessaires au greffe du tribunal qu'il appartiendra, prendre aussi connaissance de tous testaments, codicilles et donations, en consentir ou contester l'exécution, faire la délivrance de tous legs, demander toutes réductions.

Faire procéder à la vente du mobilier dépendant de la dite succession, avec ou sans attribution de qualité, choisir l'officier public chargé de cette vente, régler ou arrêter son compte, en toucher le reliquat.

Recevoir toutes les sommes qui peuvent être dues à la dite succession, à quelque titre que ce soit, payer celles qu'elle pourrait devoir, acquitter tous droits de mutation, faire à ce sujet toutes déclarations.

Vendre soit à l'amiable, soit aux enchères et par licitation tout ou partie des biens de la dite succession, aux prix, charges et conditions que le mandataire avisera, en toucher le prix, acquérir pour le constituant tout ou partie de ces biens.

Procéder à tous comptes, liquidations et partages des biens de la dite succession, composer les masses, faire et exiger tous rapports exercer et consentir tous prélèvements, former les lots, les tirer au sort ou les choisir à l'amiable, accepter celui qui échera au constituant, recevoir ou payer toutes soultes, faire et accepter tous abandonnements, laisser tous objets en commun, donner tous pouvoirs pour les administrer ou en suivre le recouvrement.

Faire toutes déclarations d'Etat civil et autres, déclarer notamment comme le comparant le fait ici ....

En cas de difficulté ou à défaut de paiements exercer toutes les poursuites nécessaires, en conséquence citer et comparaître devant tous juges de paix, traiter, transiger, compromettre, se concilier, sinon assigner, se défendre devant tous tribunaux compétents, obtenir tous jugements et arrêts, les faire mettre à exécution par tous les moyens et voies de droit.

A toutes sommes reçues, donner quittance de décharge, consentir mentions et subrogrations avec ou sans garantie, se désaisir de tous droits, de privilège et d'action résolutoire, faire mainlevée de toutes inscriptions, saisies, oppositions et autres empêchements, en consentir la radiation avant ou après paiement.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, élire domicile, substituer et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire dans l'esprit du présent mandat, promettant le ratifier au besoin.

Dont acte....................

En foi de quoi les présentes ont été signées et scellées par le dit maître......................

NOTE.—La signature du notaire devra être légalisée au gouvernement, l'acte signé par l'agent consulaire, dont la signature sera certifiée par le consul à Montréal.

Medecine Veterinaire.

Question.—J'ai une de mes vaches qui a été prise subitem en d'une grosseur à la gorge, lat grosseur est très dure et je crains que le mal ne se complique. La vache n'a jamais été malade, est âgée de 4 ans. Elle est logée chaudement, abreuvée à l'eau froide une fois par jour, sort dehors pour boire. Dans l'étable il y a de la volaille et des porcs.

D'où vient le mal? Quel remède y apporter?

Réponse.—La grosseur peut provenir soit de la phtisie soit être un accident, une sorte d'abcès local.

Dans le premier cas, votre devoir est de faire abattre l'animal sous peine de voir la maladie atteindre vos autres animaux. Dans le second cas il y a lieu à une simple opération.

La qualité de l'eau peut suffire à produire ces bosses, c'est assez fréquent au Manitoba.

En tous cas la présence de la volaille et des porcs dans la même étable, surtout si elle est insuffisamment aérée, ne peut qu'être malsaine et aider au développement de tous germes morbides.

Une étable trop chaude et mal aérée est malsaine.

Montrez votre vache à un vétérinaire qui seul peut juger si elle est oui ou non phtisique, et dans ce cas n'hésitez pas à l'abattre, en tous cas, isolez-la le plus possible de vos autres animaux.

Alors même que cette grosseur ne serait qu'un abcès engraissez-la et vendez-la, car l'accident se renouvellera, et les veaux que vous en auriez seraient sujets à la même maladie.

Pour Detruire les Germes.

Pris au début, le BAUME RHUMAL détruit les germes de la consomption. Négliger un rhume, c'est jouer sa vie. Une dose de BAUME RHUMAL suffit souvent à conjurer une bronchite ou une congestion pulmonaire, avec leurs conséquences fatales. 11

Un Nez.

Un nommé Herman Wade, dont la figure était veuve de nez, vient de faire corriger cette défectuosité de la nature, par le docteur J. F. Thoren, de Chicago. Il pourrait maintenant prétendre à une comparaison avec Cyrano de Bergerac.

Quoique le sujet en soit plutôt plaisant, l'opération a été sérieuse et a eu un succès positif.

L'habile chirurgien a commencé par pratiquer une incision longitudinale à travers la plane surface où aurait dû se trouver l'appendice désiré. Après avoir relevé les bords de la peau, il écorcha une partie de la gorge d'un poulet et appliqua la chair vive du volatile sur celle d'Herman Wade. Des ligatures fixèrent étroitement le poulet dans cette position, et, durant 11 jours on n'eut d'autre chose à faire que de nourrir avec soin la bête ailée pour l'empêcher de mourir.

Au bout de ce laps de temps, le poulet était parfaitement greffé sur la figure de Wade. Le Dr Thoren amputa alors la plus grande partie du volatile ne laissant de sa chair que ce qu'il fallait pour faire un nez, qu'il façonna du reste avec l'art d'un sculpteur. Il recouvrit la proéminence d'un morceau de peau enlevée à la poitrine du patient, et, quand ce dernier, que pour l'opération an avait endormi avec le chloroforme, sortit de son sommeil, il se trouva un nez dont la conformation et l'élégance durent avec raison le faire tressaillir d'aise.

Cuisine de Rois.

La desserte des tables souveraines.

Sur cette question qu'il semble posséder à fond, un indiscret familier des offices impériales et royales publie les curieux renseignements qui suivent et que nous avons tout lieu de croire exacts :

A la cour d'Autriche, le chef cuisinier de l'empereur François-Joseph estime que sur les 1,250,000 francs que coûte chaque année la table impériale, la desserte représente plus d'un demi-million. Les revenants-bons d'un seul des banquets donnés à l'occasion du jubilé ont dépassé 20,000 francs.

Les victuailles et les vins surtout sont aussitôt après chaque repas vendus aux principaux restaurants de Vienne, et le personnel des cuisines parvient, de ce fait, à doubler ou même à tripler les honoraires mensuels que lui paye l'officier de bouche de l'empereur.

En Italie et en Espagne, ce "coulage"—qu'on nous passe le mot—a été, depuis ces dernières années, réduit au minimum. Pour éviter les abus, le kaiser, lui, s'est adressé à l'un des premiers hôtels de Berlin qui le nourrit à forfait, ainsi que tous les personnages de la cour, pour le prix fixe de 20 marcs par tête.

La reine d'Angleterre revoit tous ses comptes de table ellemême et tient son chef très serré. Quant à la cour de Russie, la desserte doit y être considérable. Chaque jour, pour 500 et même 600 francs de vins fins et de cigares sont rapportés à l'office, et il est de règle absolue qu'une bouteille, même non entamée, ne soit jamais présentée deux fois à la table du tzar.